

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sarah-kim-meunier-keranna-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/71ff88f67cf417f26c6e3ca1>

Date d'obtention : 2024-11-11 15:10:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je dois suivre les étapes qui sont simples et efficaces. Je dois confisquer le cellulaire et appeler les policiers. Je ne peux pas mettre le protocole SEXTO si la situation n'a pas lieu dans l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Rapidité et cohérence.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas demander de regarder les photos puisque cela est de la pornographie juvénile.